



HAL
open science

La construction de territoires micro-régionaux et leur signification économique: le cas des "pays" en France

Francis Aubert, Denis Lépiciier, Philippe Perrier-Cornet, Yannick Sencébé

► To cite this version:

Francis Aubert, Denis Lépiciier, Philippe Perrier-Cornet, Yannick Sencébé. La construction de territoires micro-régionaux et leur signification économique: le cas des "pays" en France. Symposium international INRA : Territoires et enjeux du développement régional / PSDR, Mar 2005, Lyon, France. hal-02814140

HAL Id: hal-02814140

<https://hal.inrae.fr/hal-02814140>

Submitted on 6 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**LA CONSTRUCTION DE TERRITOIRES MICRO-REGIONAUX
ET LEUR SIGNIFICATION ECONOMIQUE :
LE CAS DES « PAYS » EN FRANCE**

**THE CONSTRUCTION OF MICRO-REGIONAL TERRITORIES
AND THEIR ECONOMIC RELEVANCE : THE CASE OF PAYS IN FRANCE**

par

Francis AUBERT,
Professeur, ENESAD
francis.aubert@enesad.inra.fr

Denis LEPICIER,
Ingénieur d'études, ENESAD
denis.lepicier@enesad.inra.fr

Philippe PERRIER-CORNET,
Directeur de recherche, INRA
perrierp@ensam.inra.fr

et

Yannick SENCEBE
Maître de conférences, ENESAD
yannick.sencebe@enesad.inra.fr

CESAER
26 boulevard docteur Petitjean
21079 Dijon Cedex

Mots clés : économie régionale, croissance micro-régionale, sociologie politique, élites locales, territoire, politique des Pays

Key words : regional economics, micro-regional growth, political sociology, local elites, territory, "Pays" policy

Classification JEL : R11, R58, Z13

Les travaux présentés dans cet article s'inscrivent dans un programme de recherche pluridisciplinaire sur le développement régional, associant l'INRA et la région Bourgogne, conduit entre 2003 et 2005. Les auteurs remercient tout particulièrement les relecteurs de la revue pour leurs conseils avisés, leurs collègues dans cette opération, M. Berriet-Sollic, A. Bleton-Ruget, G. Laferté, ainsi que leurs partenaires des institutions régionales.

LA CONSTRUCTION DE TERRITOIRES MICRO-REGIONAUX ET LEUR SIGNIFICATION ECONOMIQUE : LE CAS DES « PAYS » EN FRANCE

I. Contexte et cadre d'analyse

Mutations socio-économiques des espaces ruraux et évolution des logiques d'action publique.

Le contexte de cette recherche est double. Il s'agit, d'une part des mutations sociales et économiques à l'oeuvre dans les espaces ruraux, dans la plupart des pays développés, et, d'autre part, de l'évolution de l'intervention publique dans le développement et l'aménagement du territoire. Sur le premier point, le constat et les facteurs explicatifs en sont maintenant relativement bien connus (Galston & Baehler, 1995 ; Perrier-Cornet, 2002). Les effets de polarisation des territoires à partir des centres urbains, la transformation de la composition sociale des campagnes, l'évolution de l'industrie et le développement résidentiel du rural sont aujourd'hui des éléments incontournables dans toute analyse socio-économique des territoires ruraux, dans lesquels l'agricole ne fait plus le rural.

Dans le même temps, les politiques de développement et d'aménagement du territoire ont évolué, partant d'une logique planificatrice et « descendante » pour accorder une place croissante à des logiques plus concertées et contractuelles. Sur la notion de territoire convergent les préoccupations des aménageurs soucieux de réduction des déséquilibres spatiaux et des acteurs locaux attachés à leurs prérogatives. Le mouvement du « développement local », initié dans les années soixante-dix, est l'une des traductions de cet attachement des acteurs locaux et de leur montée en force dans l'action publique (cf. Polèse & Shearmur, pp 183 *sq.*). Depuis, les dispositifs publics qui expriment ce mouvement ont évolué. Ils n'en reposent pas moins sur un socle général commun : (i) l'affirmation de la nécessité de l'autonomie et de l'initiative locale pour définir les voies de développement les plus adaptées et les plus efficaces pour les territoires, (ii) l'objectif d'une démarche participative censée mobiliser l'ensemble des acteurs des territoires autour d'un projet commun, (iii) la mise en avant des ressources locales, des facteurs spécifiques du milieu, comme principal levier économique du développement local.

La prise en compte de ces deux plans de contexte sert de toile de fond à notre recherche. Dans quelle mesure les mutations sociales et économiques à l'oeuvre dans les espaces ruraux et les recompositions institutionnelles dans le domaine de la gestion de ces territoires interagissent-elles ? Comment les acteurs ruraux les prennent-elles en compte ? La conduite de l'analyse dans le cas français donne une importance particulière aux formes d'occupation de l'espace qui y prédominent, en jouant sur le maillage du territoire et sur les rapports ville-campagne, mais aussi aux conditions dans lesquelles se développe le mouvement de décentralisation. La mise en place de la procédure des « Pays » constitue le support concret sur lequel est menée la recherche. L'article présente les principaux résultats des analyses des territoires de Pays conduites par une équipe pluridisciplinaire, qui associe économistes et sociologues, en mobilisant des informations qui proviennent à la fois de bases de données nationales et d'enquêtes approfondies en région Bourgogne.

Les « Pays », un dispositif emblématique des démarches de construction de territoires par leurs acteurs

Le Pays, institué en France dans la loi la plus récente d'aménagement et de développement durable du territoire (loi du 25 juin 1999), constitue notre objet d'étude, en tant que révélateur de mutations socio-économiques et politico-institutionnelles traversant les espaces ruraux. Les Pays sont des espaces infrarégionaux qui correspondent à des territoires en construction, reposant sur un engagement volontaire des élus et acteurs locaux. Il ne s'agit *a priori* ni de circonscriptions administratives ni de périmètres habituels de l'action publique, en tous cas pas nécessairement.

Les Pays amorcent, dans leur objectif au moins, une inflexion sensible par rapport aux dispositifs précédents du développement local. Alors que, jusque là, la conception du développement économique des territoires ruraux a été plus ou moins fortement inspirée en France par celle du développement endogène, centrée sur l'offre et les potentialités des territoires, les Pays prennent en compte les effets de polarisation et d'agglomération. La loi affirme, en effet, que la cohésion socio-économique nécessite d'organiser les Pays à l'échelle des bassins d'emploi et des solidarités ville-campagne. Reste à savoir si cette incitation est effectivement reprise par les acteurs locaux dans leurs démarches territoriales.

La mise en place effective des Pays survient dans un contexte de modification des modes d'administration locale, à la fois en termes techniques d'exercice de compétences et en termes politiques de distribution du pouvoir local. Cette nouvelle entité regroupe, sous un mode fédératif, un ensemble de structures de coopération intercommunale, elles-mêmes agissant par délégation de la part des communes membres ; ces dernières perdent, de ce fait, leur prépondérance dans la gestion locale. La finalité du Pays est attachée à la conception d'un projet de territoire, multidimensionnel et pluri-acteurs, prenant appui sur les compétences techniques et les moyens des établissements intercommunaux. L'ambition est également la mise en place d'une démocratie « participative » à travers l'instauration d'un conseil de développement du Pays, associant les diverses composantes de la société locale à l'élaboration d'un projet de territoire. Il s'agit donc de s'interroger sur l'émergence effective de nouvelles pratiques politiques, reposant sur des sources de pouvoir diversifiées et des modalités renouvelées de gestion des territoires.

Une démarche reliée aux conceptions du développement local mais peu étudiée directement

Si l'échelle micro-régionale et les principes de construction placent d'emblée les Pays dans les démarches de « développement local », leur étude directe demeure à ce jour relativement partielle. D'un point de vue factuel, la mise en place des Pays est suivie assez précisément par les organismes en charge de l'aménagement du territoire : inventaire des formes juridiques des structures support, des règles de constitution et de fonctionnement des conseils de développement, du contenu de la charte et du contrat (cf. sites DIACT et ETD).

Les premiers travaux de recherche, initiés par les géographes et les historiens, visent surtout à expliciter la signification des périmètres de ces « nouveaux » territoires. Les liens sont ainsi établis avec les pays historiques, dans une perspective vidalienne (Bleton-Ruget et al., 2002) et les articulations sont définies avec les autres découpages territoriaux (Lajarge, 2000). Pour la sociologie politique, la construction de ces territoires permet de suivre *in itinere* les processus de transformation du pouvoir local. La production de nouvelles modalités d'organisation est ainsi analysée, dans une logique de gouvernement par projet qui met en question le rapport de l'Etat au territoire (Guérin et Moquay, 2002) ; de même, les formes de régulation générées dans ces dispositifs sont étudiées comme hybridation entre des règles nationales et des mécanismes de gouvernement territorial (Gilly et Wallet, 2005).

L'analyse économique n'a pas produit de travaux appliqués au dispositif des Pays. Un ensemble de références cherchent à appliquer les théories de la croissance endogène aux échelons infra-nationaux (cf. Johansson et *al.*, 2001 ; numéro spécial de la revue *Regional Studies*, 2003), mais les mécanismes de croissance sont difficilement appréhendés au niveau micro-régional, niveau d'autant moins propice à l'endogénéisation des facteurs de croissance que l'on se place en contexte rural. Dans ce cas de figure, la première piste actuelle associe la ville et la campagne dans une vision régionale intégrée (Gaigné et *al.*, 2000 ; Caffyn et *al.*, 2005) ; une seconde piste met en avant l'importance du capital social pour spécifier les formes du développement territorial (Callois, 2004 ; Iyer et *al.*, 2005).

Une analyse menée selon plusieurs plans

Prenant en compte ces apports et ces difficultés, nous inscrivons notre analyse des Pays dans un double processus de changement social et de tensions :

- un changement socio-économique, qui correspondrait à une tension entre des structures en place, en termes de groupes sociaux et d'activités économiques, dont les défenseurs utilisent les ressources de l'identité et de la proximité pour renforcer la cohésion interne et les choix anciens, et des flux liés à l'interpénétration villes-campagnes qui modifient le tissu existant, ouvrent des pistes et des opportunités nouvelles (*i.e.* celles de la campagne «cadre de vie » et de l'économie résidentielle), au risque de conflits d'usage ou d'intérêt ;
- un changement socio-politique, qui correspondrait à une tension entre un pouvoir politique en place, utilisant les nouvelles ressources attachées au dispositif en création pour conforter sa position et sa légitimité, et un pouvoir politique qui glisse en partie vers de nouvelles élites, révélées ou produites par le dispositif en fonction de nouveaux critères de compétence.

Dans ce cadre, notre hypothèse générale est que la construction des territoires Pays se traduit par une grande variété de configurations, dont il convient d'étudier la pertinence économique. Cette variété refléterait les usages différenciés de l'outil «Pays » par les acteurs locaux sur les plans socio-économique et socio-politique, qui conduiraient à une distribution des configurations locales entre deux situations polaires, l'une suivant les souhaits nouveaux du législateur de faire jouer les interdépendances et les solidarités ville-campagne pour le développement des territoires, l'autre reposant sur la proximité entre acteurs appartenant à des mondes homogènes, favorables à la cohésion et à la coopération sur des champs connus et selon des schémas partagés.

Ce cadre d'analyse a conduit à focaliser nos investigations sur trois axes de recherche. Les deux premiers visent à comprendre la construction même de ces territoires de projet par leurs acteurs et ce qu'elle révèle. Nous avons d'abord effectué une analyse géographique des Pays, approche spatialisée mettant à plat la diversité des configurations rencontrées du point de vue des relations ville-campagne. L'analyse a été réalisée au niveau France entière, elle repose sur le traitement statistique et cartographique d'une base de données communale *ad hoc*. Une analyse des données selon une méthode de classification ascendante hiérarchique a conduit à l'élaboration d'une typologie empirique des Pays.

Nous avons ensuite développé une sociologie politique des élus et des acteurs impliqués dans la construction de ces territoires. Cette étude a été menée au niveau national, à partir d'une base de données exhaustive des élus municipaux, départementaux et régionaux, et sous forme monographique sur quelques Pays de la région Bourgogne.

Enfin, le troisième axe est celui de la signification économique des différentes configurations territoriales de Pays construites par les acteurs. Il a été traité sur un plan quantitatif par la recherche de variables discriminantes entre les groupes spatiaux de Pays portant sur i) la structure économique des territoires et le fonctionnement du système économique local, ii) le marché du travail, iii) la dynamique de population et des services aux

particuliers, iv) la structure socialeⁱ. Le recours à un modèle statistique du type logit multinomial non ordonné a permis de mettre en évidence les variables économiques discriminantes entre les groupes spatiaux, de dégager les traits caractéristiques de la structure économique de ces groupes de Pays et d'identifier les leviers de développement de ces territoires (pour les aspects méthodologiques, voir Aubert et *al.*, 2006).

La construction des territoires de « Pays » par leurs acteurs

La géographie des Pays : une typologie spatiale très contrastée

La France compte, au 1^{er} janvier 2006, 349 Pays¹. Plus des deux tiers des communes françaises sont impliquées dans cette démarche, mais une bonne moitié des grandes agglomérations restant à l'écart de ce dispositif, les Pays ne concernent que 40% de la population française.

Ces Pays correspondent à des configurations spatiales très diversifiées, résultat de stratégies de regroupements des acteurs locaux également diverses. Pour les classer en groupes relativement homogènes, nous utilisons deux variables de structure spatiale renseignées au niveau communal : le classement dans l'espace à dominante rurale ou urbaine, la présence de pôles d'emploi urbains (à partir de 5000 emplois) ou ruraux (entre 1500 et 5000 emplois). On constitue ainsi 5 classes de Pays qui mettent en jeu de manière plus ou moins nette la distinction urbain-rural : les Pays sont plutôt construits selon un principe d'homogénéité, en contexte rural, périurbain, ou urbain, mais l'une des classes relève d'un principe de complémentarité (Pays «composites ») – cf .Tableau 1.

Tableau 1 : Classification spatiale des Paysⁱⁱ

| Dénomination des classes de Pays | Nombre de Pays | Part de la population habitant dans une commune : | | | Nombre moyen de pôles (urbain + rural) |
|----------------------------------|----------------|---|--------------|--------------------------------|--|
| | | d'un pôle urbain | péri urbaine | de l'espace à dominante rurale | |
| 1. Pays urbains | 45 | 62 | 31 | 7 | 1,9 |
| 2. Pays Périurbains | 45 | 11 | 64 | 25 | 1,4 |
| 3. Pays composites | 81 | 38 | 25 | 37 | 2,8 |
| 4. Pays ruraux maillés | 44 | 11 | 11 | 78 | 3,7 |
| 5. Pays ruraux peu denses | 76 | 0 | 10 | 90 | 1,2 |
| Total | 291 | 24 | 26 | 50 | 2,15 |

Source INSEE-DIACT, traitement des auteurs

Les **Pays urbains** s'organisent généralement autour d'un seul pôle urbain, lequel regroupe plus de 60% de la population du Pays ; dans quelques cas, le pôle urbain dominant est associé avec un pôle urbain de plus petite taille ou un pôle rural. Leur périmètre s'étend largement sur l'espace périurbain, mais atteint peu l'espace à dominante rurale. Les **Pays périurbains** regroupent très majoritairement des communes périurbaines (2/3 de la population). Bien que les espaces périurbains soient économiquement tournés vers les pôles urbains dont ils dépendent, les Pays correspondants s'étendent préférentiellement sur l'espace rural environnant plutôt que sur l'espace urbain. Les **Pays composites** correspondent à des territoires *a priori* plus conformes à l'esprit de la loi, en associant des espaces urbains avec des espaces ruraux. Ils sont soit organisés autour d'un ou deux pôles, soit à partir d'un

¹ La typologie spatiale des Pays a été établie à partir de l'inventaire au 1^{er} janvier 2004, sur 291 Pays, pour des raisons de disponibilité des données

maillage de petites villes (réseau de 5 à 6 pôles). Dans tous les cas, ce type de Pays concerne des pôles urbains de taille nettement inférieure à ceux des Pays urbains (31 000 habitants au lieu de 133 000 en moyenne).

Les deux derniers groupes, concernant le plus grand nombre de Pays, rassemblent des communes appartenant principalement à l'espace à dominante rurale. Ils sont caractérisés par une faible densité de population et l'absence de pôles d'activité significatifs. L'intensité du maillage de bourgs différencie deux profils de Pays ruraux. Les **Pays ruraux peu denses** sont de taille réduite, en zone de faible densité et de maillage urbain très lâche organisé autour d'un ou deux petits pôles ruraux. Un certain nombre d'entre eux ne disposent même d'aucun pôle de plus de 1500 emplois. Les **Pays ruraux maillés** sont aussi ruraux mais bénéficient d'une plus forte densité de pôles ruraux.

La politique des Pays concerne toutes les catégories d'espace mais les Pays ruraux et la logique d'homogénéité sont prédominants. Le rôle des villes n'est cependant pas négligeable puisque 160 Pays (plus de la moitié) contiennent au moins un pôle urbain de plus de 5000 emplois et 51 ont même un pôle urbain comptant plus de 20 000 emplois.

Le jeu socio-politique dans la construction des Pays

Les Pays devaient, selon la loi, initier de nouveaux territoires de projet et associer élus et société civile au sein d'un Conseil de développement. Pour analyser les transformations effectivement à l'œuvre, nous avons constitué et traité une base de données nationale renseignant les caractéristiques de tous les élus locaux (cf. Blanchard, 2004), dont les enseignements ont été approfondis par enquêtes directes dans les Pays bourguignons. Nos observations montrent qu'ils constituent surtout de nouvelles scènes de pouvoir local plus ou moins adossées aux découpages politico-administratifs préexistants. En premier lieu, les élus, assurés d'une position de prééminence, maîtrisent encore les capacités d'initiative des regroupements intercommunaux et le pouvoir de consultation des autres acteurs. En second lieu, ils ne mobilisent que certains acteurs économiques locaux et le faible degré de formalisation des Conseils de développement accentue les mécanismes sélectifs de leur composition. Enfin, au delà de ces grandes tendances, la variabilité des jeux socio-politiques semble dépendre principalement du positionnement des Pays dans la hiérarchie rural-urbain.

Prééminence des grands élus dans la mise en place des Pays.

La place prise par les élus dans la phase de délimitation des Pays et l'importance accordée aux cadres administratifs existants (les nouveaux découpages respectent le plus souvent les anciennes limites cantonales, départementales ou régionales, cf. Bleton-Ruget et al., 2002) peuvent s'expliquer par plusieurs facteurs. Dans des espaces ruraux où les modifications des découpages administratifs (les arrondissements) ou électoraux (cantons, circonscriptions) ont été très limitées, les élus ont été à même de faire valoir des délimitations anciennes comme des espaces fonctionnels. Les espaces ruraux ont aussi été marqués par les procédures nationales, régionales ou européennes d'aménagement du territoire : les élus locaux y ont appris à intégrer les logiques associatives et se sont familiarisés avec la gestion des fonds publics à l'échelon local. Dans les rapports de force avec les socioprofessionnels et les acteurs associatifs, les élus sont porteurs d'usages stratégiques de modèles de territorialité auxquels leur image d'homme «de terrain» confère une forte légitimité. Le rôle des élus apparaît également déterminant dans la genèse des Conseils de développement. S'ils ont parfois délégué leur élaboration à des animateurs locaux ou des consultants, ils ont gardé un contrôle étroit sur les désignations des membres du Conseil, instance souvent perçue comme un contre-pouvoir potentiel ou comme un frein à l'avancée du projet de territoire. Ce contrôle

a été rendu possible par la dépendance des animateurs vis-à-vis des élus, et par une mobilisation filtrée opérée par les chambres consulaires, proches des élus.

De plus, les élus qui détiennent les clefs de structuration et de délimitation des Pays sont presque exclusivement des grands élus, professionnels de la politique cumulant les mandats. Par exemple, dans les dix Pays de la Région Bourgogne, huit présidents de Pays sur dix cumulent plusieurs fonctions (parlementaires, maires ou adjoints, conseillers généraux ou régionaux). Leur profil sociologique souligne la forte expérience politique requise pour accéder à cette responsabilité : très forte surreprésentation des catégories sociales supérieures, aucun président n'appartenant aux classes populaires, moyenne d'âge élevée, etc. (Blanchard, 2004).

Les élus sont aussi très présents dans les Conseils de développement, dont la composition, localement négociée, fait apparaître tous les hommes politiques d'autorité sur un territoire. Ceci avantage les élus intercommunaux et les conseillers généraux ou régionaux. En Bourgogne, sur une population de référence de 124 élus membres des Conseils de développement, on ne compte pas moins de 57 conseillers généraux ou régionaux et au moins 56 présidents ou vice-présidents de communauté de communes. On retrouve dans cette population une sociologie comparable à celle des Conseils généraux (priviliégiant les cadres et professions intellectuelles supérieures, et les retraités). Ce monde de grands élus locaux est aussi essentiellement masculin avec seulement 15 femmes sur les 124 élus des Conseils.

Ainsi les Pays sont le lieu de rencontre d'une notabilisation politique traditionnelle (par le Conseil général) avec une notabilisation politique moderne (par les structures intercommunales). Les Pays et l'intercommunalité sont de véritables machines de professionnalisation politique puisque leur accès ne peut se faire qu'avec l'appui des élus locaux et donc des réseaux et des appareils partisans locaux (Coenen-Huther, 2004). Cette professionnalisation engage une standardisation des profils sociaux des élus qui démontre l'absence d'autonomie politique des Pays (Le Saout, 2001), subordonnés à deux autres institutions, les structures intercommunales et le Conseil général. La rapidité des changements institutionnels (le nombre des structures intercommunales est passé de 466 en 1993 à 2360 en 2003) laisse plutôt sur la touche les élus des catégories populaires, moins «compétents» car moins familiarisés avec les rouages administratifs.

La participation très sélective des acteurs économiques et de la « société civile ».

Les Chambres de Commerce et de l'Industrie sont fortement sollicitées par les élus locaux pour représenter les intérêts économiques sur les territoires. Elles disposent en effet d'une capacité d'expertise reconnue avant la mise en place des Pays. La sensibilité des élus à la dimension économique des projets de territoire a en outre favorisé leur implication. Enfin, leur carnet d'adresses leur a donné un avantage certain dans la mission de sélection des membres, ressource très tôt identifiée par les élus et les animateurs souvent en peine de définir ce que pouvait représenter concrètement la «société civile» locale.

L'analyse de la composition de trois conseils de développement (249 personnes au total) rend compte de ce travail de sélection. En l'absence de formalisation des règles de choix des membres du conseil, un processus de mobilisation filtrée, soutenu par une culture de consensus et la recherche d'efficacité, a conduit à n'impliquer que les acteurs les plus facilement identifiables et ceux jugés les plus à même d'entrer dans un jeu «constructif» plutôt que dans une fonction revendicative. Cette mobilisation a, par ailleurs, été facilitée par la prééminence des élites économiques dans l'animation des Conseils de développement, celle-ci faisant appel à leurs réseaux pré-constitués, loin de représenter la «société civile» dans sa diversité sociale et associative. Il en résulte une composition socio-démographique de ces assemblées «participatives» proche de celle des assemblées représentatives : plus âgées

que la moyenne des élus français, aussi peu féminisées, elles comprennent beaucoup plus de cadres et de professions intellectuelles supérieures (de 30% à 53%) et beaucoup moins d'ouvriers (de 0 à 4%).

Configuration des jeux socio-politiques locaux et figures territoriales

Ce tableau général ne doit pas occulter les spécificités locales, liées à l'histoire, au contexte socio-politique local, ni le positionnement de ces territoires de projets dans les relations ville-campagne. Les monographies locales de quatre Pays bourguignons illustrent bien les différents types spatiaux de Pays.

Le Pays urbain de Chalon-sur-Saône, associe une agglomération urbaine et son « arrière-pays » rural. Néanmoins cette délimitation n'est pas allée sans difficulté. Outre la division entre élus urbains et ruraux (ces derniers craignant de perdre leur autonomie), la délimitation de la frontière avec un Pays voisin, plus rural et bénéficiant d'une image territoriale ancienne pose également problème. Les élus de l'agglomération, forts de leur légitimité politique et de leur appareil partisan, vont réussir à surmonter ces divisions pour faire entrer dans l'escarcelle urbaine les élus ruraux, par le jeu de la structuration intercommunale de l'arrière-pays. Les grands élus présents dans l'intercommunalité, plus proches des appareils et du profil des élus urbains, constituent en effet des relais de l'intégration des communes rurales dans le Pays. Au final c'est une notabilité centralisée et hiérarchisée qui marque ce Pays urbain, limitant les conflits et permettant la mise en place d'un développement fondé sur la dynamique économique du centre urbain.

Le Pays périurbain de Seine et Tille, à proximité distante de Dijon, s'est constitué sur une position défensive des élus locaux, désireux d'échapper au leadership de la métropole régionale. Ce territoire est pourtant constitué de communes rurales très récemment « gonflées » par l'étalement urbain résidentiel de l'agglomération dijonnaise. Mais ici, il n'y a guère de notabilité pré-construite, le jeu socio-politique est relativement ouvert. Il associe alors de nouveaux élus communaux, sans autre mandat, aux conseillers généraux, dont l'entente préalable va faciliter le partage du pouvoir entre la structure des élus (organe de décision) et le conseil de développement (organe de proposition). Le contrôle des nouveaux élus sur le conseil va autoriser une plus grande ouverture de celui-ci, dans l'optique d'une mobilisation des forces vives locales et d'un développement plus autonome vis-à-vis de la ville.

Le Pays rural maillé de la Bresse Bourguignonne est marqué par une notabilité plus hétérogène, alimentant les jeux de pouvoir pour prendre le leadership du Pays et définir ses limites. Les petits bourgs ruraux qui le composent sont autant de fiefs locaux, pouvant servir, selon les cas, d'assise à une notabilité régionale voire nationale. Cette concurrence initiale, va aboutir à un compromis visant la représentation des différents « leaders locaux » maillant ainsi ce territoire dont le développement est orienté vers la valorisation des ressources locales.

Le Pays rural de la Puisaye, enfin, est marqué par le jeu classique d'une notabilité cantonale (conseillers généraux). L'ancrage local de ses notables et le compromis territorial qui fondait la non-concurrence entre eux (chacun ayant son fief) ont favorisé l'implantation locale d'un élu d'envergure nationale. Celui-ci a, en effet, pris appui sur les élus locaux pour asseoir son mandat de député. Il a ensuite su utiliser sa position pour drainer les fonds publics vers ce territoire dont le développement est resté longtemps dépendant des apports extérieurs et qui tente aujourd'hui de tirer parti de son attractivité touristique.

Quelle signification économique des périmètres de Pays ?

Les périmètres de territoires construits sur le registre politique à l'échelle de micro-régions ne donnent *a priori* aucun gage de pertinence pour l'action économique en raison de la petite dimension et de l'accent porté aux facteurs de proximité et d'homogénéité. L'analyse

économique passe dès lors par l'identification des ressources internes aux espaces ainsi délimités et par l'évaluation de la capacité locale à les valoriser dans des champs de force économiques qui en dépassent largement les frontières. Celles-ci s'ordonnent différemment selon les configurations spatiales des Pays. L'analyse économique a été conduite, d'une part, à l'aide d'un logit multinomial qui permet de discerner les variables qui ont des effets significativement différents selon les classes de Pays (cf. tableau 2 et annexe 1) et, d'autre part, à partir d'études de cas approfondies des Pays bourguignons.

Les variables économiques utilisées dans le traitement économétrique des informations communales sont conçues et élaborées pour saisir les dimensions principales des dynamiques de population et d'activités sur les micro-régions que sont les Pays. Les résultats confirment un certain nombre de travaux antérieurs, mais ils mettent aussi en évidence différents points spécifiques aux périmètres des Pays. Le tableau 2 synthétise l'ensemble de ces résultats de l'estimation.

Tableau 2 : Caractéristiques économiques des Pays selon les groupes spatiaux : Synthèse des résultats du logit multinomial

| Groupes spatiaux de Pays | Réf = Pays urbains | | | |
|--|--------------------|------------|----------------|-------------------|
| | péri-urbains | composites | ruraux maillés | ruraux peu denses |
| Structure économique | | | | |
| % emplois industriels | - | | + | + |
| Coefficient de spécialisation | + | | + | + |
| Intensité de la demande de biens et services interm. | | | - | - |
| Marché du travail | | | | |
| Taux de chômage 99 | - | - | | |
| Taux annuel d'arrivée d'actif | + | | | |
| Part des emplois précaires | - | | | |
| Dynamique de population et accès aux services | | | | |
| Evolution de la population entre 90 et 99 | | | | |
| Niveau d'équipement | | | + | + |
| Densité de services publics | - | | | |
| Structure sociale | | | | |
| Dispersion des revenus fiscaux des ménages | - | - | - | - |
| Taux annuel d'arrivée de retraités | | | | + |
| Rapport emploi CDI sur emplois indépendants | | - | - | - |

Résultats significatifs à 95%

Les clivages urbain-rural ressortent de manière attendue pour ce qui concerne la composition du milieu social (moins diversifié et plus grande fréquence de statuts d'indépendant, distribution des revenus plus homogène dans les Pays ruraux) et du tissu productif (spécialisation accentuée, orientation industrielle, avec peu de relations interindustrielles dans les Pays ruraux). Pour les variables qui rendent compte des structures et du fonctionnement du marché du travail, c'est la classe des Pays « Périurbains » qui est significativement différente, que ce soit en référence au rural ou à l'urbain (faible niveau de chômage et précarité, solde migratoire d'actifs favorable). Les autres variables mettent en lumière des oppositions plus surprenantes. La variable synthétique d'évolution globale de la population n'a pas d'effet discriminant entre les classes de Pays. Ce résultat est assez contre-intuitif en raison du caractère marqué des phénomènes démographiques selon le gradient urbain-rural. Il peut être dû à des effets de composition interne des Pays qui masquent les situations locales les plus tranchées. On peut penser que les territoires ainsi constitués tendent à rattacher les zones rurales connaissant les dynamiques socio-économiques les plus défavorables, à des petits pôles ruraux offrant des perspectives potentiellement plus

favorables. Du côté des services et équipements, l'effet discriminant oppose les classes de Pays à dominante rurale, où sont favorisés les taux élevés, aux classes de Pays à dominante urbaine, où la situation est significativement moins favorable. On peut supposer que la distribution spatiale des équipements et services publics joue un rôle équilibrant entre les territoires, mais le résultat indique plus largement l'existence de dotation en services, publics et privés, relativement avantageuses pour les contextes de faible densité de population. Ce résultat s'entend en termes de densité d'équipement et de services par habitant, ce qui ne signifie pas qu'il en soit de même en termes d'accessibilité.

L'analyse économétrique permet ainsi d'établir le caractère robuste de la classification des Pays, en confirmant la prédominance de caractéristiques propres aux contextes urbains, ruraux et périurbains, mais elle laisse aussi entrevoir, par le jeu des résultats non significatifs ou contre-intuitifs, l'existence d'effets spécifiques aux périmètres des Pays. Nous en poursuivons l'examen, par classe de Pays, sur un mode plus interprétatif en utilisant de façon complémentaire les résultats d'études monographiques.

Les Pays « urbains » : les centres gèrent leur aire d'influence

Le périmètre de ces Pays de grande dimension se superpose souvent à celui des bassins d'emploi et regroupe un tissu économique et social diversifié. La situation urbaine du contexte est sensible sur le marché du travail, avec de nombreuses opportunités d'emploi et des échanges dynamiques. L'évolution démographique peu favorable des centres est compensée par la présence des communes périurbaines en forte croissance démographique. De plus, cette association étale l'éventail des conditions sociales des habitants et spécialement les disparités de niveau de revenu relativement aux situations entièrement urbaines. Ces disparités révèlent à la fois une grande variété de niveaux de qualification favorable à la qualité des appariements sur le marché du travail, mais aussi une détérioration de la cohésion sociale rendant plus difficile la mobilisation de leviers de développement centrés sur la coopération. L'économie de ces Pays est structurée par les services et est le plus souvent fortement diversifiée. Cette structure est favorable à l'établissement de liens interindustriels relativement intenses. L'existence de complémentarités entre les communes de centre ville, qui regroupent les fonctions supérieures, et les communes périurbaines associées qui accueillent préférentiellement des établissements de production, tend à renforcer l'intégration économique des territoires ainsi constitués.

Le mode de construction territoriale retenu, conçu à partir de la ville mais intégrant des espaces fonctionnellement liés, aboutit à la mise en place de périmètres de Pays cohérents en termes de résidence, d'emploi, de gestion de l'urbanisme et du développement économique.

Les Pays « périurbains » : la tentation de s'affranchir du mode d'organisation urbain

Economiquement, ces Pays sont dépendants et complémentaires des centres urbains qui déconcentrent leurs activités industrielles et desserrent leurs zones résidentielles. L'importance des arrivées de résidents ayant leur emploi dans le pôle est la caractéristique la plus marquée de cette classe. La situation du marché du travail constitue également un facteur favorable, en termes de taux de chômage et de stabilité des statuts d'emploi, mais au prix d'une grande dépendance vis-à-vis d'un marché de l'emploi qui est en grande partie extérieur au territoire, et d'une moindre dotation en services publics.

Ces Pays sont implantés en situation excentrée, sur la bordure des couronnes périurbaines en empiétant sur l'espace à dominante rurale le plus proche. La configuration territoriale correspondante est une carte en « marguerite », composant une auréole de Pays qui se maintiennent à distance raisonnable du centre, lequel est organisé en Agglomération. Il s'agit d'une logique défensive poursuivie tant pour éviter la domination économique de la

ville que pour tenter de trouver en interne les ressorts de son propre développement. Les perspectives économiques de cette stratégie de non coopération semblent incertaines. Reste à considérer ces structures dans le moyen terme, en supposant que le temps des Pays qui se forment à la marge des aires urbaines serve avant tout à constituer des projets qui trouveront ensuite leur place dans une figure territoriale intégrée.

Les Pays « ruraux peu denses » : l'organisation de territoires périphériques

Les Pays de ce type, de petite dimension (par la population), ont des périmètres d'abord caractérisés par des critères d'homogénéité et de stabilité, économique et sociale. Leur logique de constitution, sans pôle significatif, les place en situation peu favorable du point de vue de la dynamique démographique, malgré le niveau d'équipement satisfaisant : seules les arrivées de retraités constituent un élément marquant, par rapport aux autres configurations. L'orientation économique est largement plus spécialisée et tournée vers les activités de production, sans donner lieu à des échanges industriels denses localement. Le marché du travail est assez stable, avec peu de chômage, mais des flux migratoires d'actifs prolongent les phénomènes d'exode rural sélectif.

Les stratégies politiques semblent largement prédominer sur les enjeux économiques dans la constitution de ces territoires. Elles privilégient l'«entre-soi» et la recherche d'aides extérieures. Dans ce type de situation, les objectifs de développement ne peuvent être détachés de flux de transferts financiers significatifs et d'actions publiques volontaristes. Au stade actuel de l'analyse, on ne peut exclure une alternative beaucoup moins politique et volontariste de constitution de ce type de territoire, qui correspondrait à des situations locales de non choix, sur des espaces résiduels qui résulteraient des stratégies d'organisation des territoires voisins.

Les Pays du « rural maillé » : les territoires de l'industrie rurale ?

Ces Pays sont assez proches des précédents, en rapport avec leur cadre rural commun, mais la présence de bourgs et de petites villes leur confère une structure spatiale et des propriétés économiques distinctes. L'emploi agricole et industriel y occupe également une part significativement plus forte que dans les contextes plus urbains, mais ce type de territoire dispose de branches d'activités générant des relations inter-industrielles nettement supérieures aux Pays ruraux peu denses, sans atteindre le niveau des Pays urbains. Les périmètres des Pays ruraux maillés seraient ainsi associés à un tissu industriel de PME, ce que suggère le taux d'emplois d'indépendants significativement plus élevé dans ces territoires par rapport aux territoires ruraux peu denses dans lesquels l'emploi est davantage occupé dans des activités traditionnelles. Sans pouvoir dégager de tendances lourdes, ce contexte économique favoriserait le maintien des actifs sur le territoire. Par ailleurs, l'effet de la présence de petits pôles se fait sentir sur la densité des équipements et services à la population.

Les considérations économiques semblent jouer un rôle plus important dans ce type de configuration relativement à la précédente. Elles conditionnent la délimitation du périmètre en associant une fonction de production industrielle issue d'un réseau de PME et des fonctions de services concentrés dans les petits pôles. La Bresse bourguignonne illustre bien ce mode d'organisation. Le territoire, marqué par l'histoire de son développement, est établi autour d'une petite ville d'appui (Louhans) qui joue son rôle de centralité en termes d'emplois et de services de proximité, bien relayée par les chefs-lieux de cantons pour structurer à la fois le bassin de vie et le bassin d'emploi. L'existence d'un tissu industriel dense, notamment dans le secteur de l'agro-alimentaire, la mobilisation des références identitaires dans le développement d'une filière de produit de qualité renommée (AOC poulet de Bresse) sont des propriétés favorables au développement.

Les Pays « composites » : territoires exemplaires ?

L'orientation productive des Pays «composites» est très peu spécialisée, résultat de l'association d'activités d'espaces urbains et ruraux générant un niveau d'échanges sur le marché des biens et services intermédiaires proche de celui des territoires urbains. Ces Pays disposent d'un marché du travail stable et attractif vis-à-vis des espaces ruraux périphériques.

S'agit-il du Pays «idéal», au sens de la conformité aux attentes du législateur qui souhaite associer la ville et la campagne dans des périmètres de solidarité et de projet commun? Les Pays de cette classe bénéficient, par le regroupement large et diversifié des localités, d'un effet d'échelle et de complémentarités qui semblent bien réels. Les avantages et dotations de la ville, la disponibilité d'espace et d'aménités de la campagne, la présence de pôles relais pour les services de proximité, sont autant d'atouts pour le développement territorial. Toutefois, l'hétérogénéité sociale et économique de ces territoires, limitant les effets de proximité sociale et organisationnelle relativement aux territoires ruraux, et la faible intensité des effets d'agglomération à l'œuvre dans les villes moyennes concernées par ces Pays, ne permettent pas de leur garantir des perspectives de développement. S'ils disposent potentiellement d'atouts sur le plan économique, la capacité des acteurs à les valoriser effectivement semble largement dépendre de la présence de projets politiques volontaristes pour dépasser les concurrences entre les villes regroupées et articuler les projets locaux aux projets des espaces urbains englobants. Certains des périmètres constitués dans ce type peuvent aussi l'avoir été par défaut, soit à l'initiative des acteurs locaux soucieux de ne pas rester en marge d'un dispositif aux enjeux financiers importants, soit à l'initiative des acteurs régionaux désireux de couvrir le territoire régional dans un souci de cohérence de l'intervention publique.

Conclusions

Cette analyse des figures concrètes de Pays conduite sur différents plans socio-économiques, croisant les logiques de délimitations des périmètres, les jeux politiques et les dynamiques économiques nous amène à distinguer deux situations principales : i) celles dans lesquelles le Pays vient s'ajouter à une batterie d'outils à la disposition des acteurs du territoire, pour conforter les choix antérieurs et adapter ses contours à la marge (Pays urbains et ruraux) ; ii) celles dans lesquelles le Pays ouvre une opportunité de reconfiguration des périmètres de l'action locale, valorisant de nouveaux acteurs et expérimentant de nouvelles combinaisons spatiales (Pays périurbains, composites et maillés).

Dans la première catégorie de situation, le Pays urbain surprend : compte tenu de l'éventail des structures et procédures à disposition des acteurs locaux, qu'apporte cet outil additionnel? Son statut est, de fait, marginal dans l'administration de l'aire urbaine, l'Agglomération constituant l'entité de référence. Le Pays permet en fait d'organiser l'adhésion des communes rurales environnantes sans passer par les procédures lourdes qui effraient, ni par les règlements qui imposent. Il permet aussi de contrôler le « marché » politique local, à partir des élus centraux et en prenant appui sur le réseau des grands élus affiliés. Les petites communes s'adossent à un partenaire puissant qui concentre les ressources du développement, matérielles et symboliques : leur marge de manoeuvre est extrêmement réduite, mais les probabilités de profiter de la croissance du centre sont élevées.

Toujours dans cette première catégorie de situation, construit sur une autre forme de centralité, le Pays rural le plus typique s'inscrit dans la vision traditionnelle que l'on a, en France, de la campagne. L'imaginaire territorial constitué sur des bases séculaires constitue le fond de légitimité de tels périmètres, notamment lorsqu'il est réapproprié par les grands élus. Ceux-ci administrent leur arrière-pays en prenant appui sur un découpage électoral stable, à

base cantonale. Le canton est la circonscription où sont établis les notables locaux, mais c'est aussi l'aire d'action des structures intercommunales. En général, le périmètre du Pays ne donne pas lieu à débat : il s'inscrit dans une sorte d'évidence historique dont atteste la culture partagée et une vision commune du développement. Le projet de Pays tend à conforter les situations établies et à mobiliser les aides publiques, selon une trajectoire relativement linéaire qui oublie les options alternatives et les points de vue dissonants, comme le montre le fonctionnement des Conseils de développement.

Ces deux cas de figure sont très contraints par l'organisation spatiale et/ou l'histoire des lieux, qui ont une fonction intégratrice développée. Ils laissent peu de marge aux acteurs locaux pour ce qui concerne la construction des Pays, sinon peut-être d'adhérer ou de se démarquer. Dans d'autres cas, moins fortement déterminés par des variables structurelles, apparaissent des formes d'organisation plus flexibles et plus réversibles. C'est le cas de Pays périurbains et, sans doute de Pays maillés et de Pays composites.

Dans la seconde catégorie de situation, les Pays périurbains préfigurent peut-être un nouveau modèle d'organisation territoriale dans lequel les acteurs locaux profitent de l'opportunité qu'offre la mise en place des Pays pour modifier le cadre de l'action publique locale. Les zones en question peuvent être considérées comme instables, tant du point de vue socio-économique, avec des flux de population de grande intensité et des transformations considérables du tissu d'activités, que du point de vue socio-politique, avec des changements fréquents des contours des circonscriptions et l'irruption d'élites locales qui émanent des groupes sociaux nouvellement installés. Ces zones sont aussi des territoires en tension, entre un centre urbain vers lequel convergent les forces centripètes et les représentations du développement, et une campagne qui préserve les aspirations à une sociabilité et à un mode de vie valorisés. Les débats qui traversent certaines communes hésitantes pour adhérer à un Pays urbain ou à un Pays périurbain, voire rural, sont révélateurs de ce type de tensions. La méfiance vis-à-vis de la ville-centre se traduit par l'association de communes des couronnes périurbaines avec des communes rurales, pour composer des ensembles hétérogènes qui envisagent leur avenir commun en lien avec la ville voisine, mais avec une marge de manoeuvre suffisante pour ne pas se voir imposer la prise en charge de fonctions urbaines non désirées.

En définitive, il se dégage de ces observations, menées sur différents plans, une forte emprise institutionnelle des politiques sur les territoires. La présence des acteurs économiques apparaît plus pragmatique. Dans l'état actuel de ces territoires de projet, les Pays apparaissent d'abord comme des territoires politiques d'affrontement des grands élus. C'est un marché politique, pas encore un lieu d'influence économique (Fligstein, 1996). L'économie ne se « retrouve » que dans certaines configurations de Pays. En général, il s'appuie plutôt sur des structures a-territoriales (logiques des grands marchés et des échanges), ou territoriales mais à une échelle plus vaste.

Bibliographie

Aubert F., Lépicier D., Perrier-Cornet P., 2006, Structure économique des territoires : une analyse des disparités micro-régionales à l'échelle des pays en France, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, 2, 197-219.

Blanchard Ph., 2004, *Socio-démographie des élus locaux français – la spécificité des Pays bourguignons*, document de travail CESAER, Dijon

Bleton-Ruget A., Bodineau P., Sylvestre JP. (dir.), 2002, « Pays » et territoires. *De Vidal de la Blache aux lois d'aménagement et de développement du territoire*, Editions universitaires de Dijon.

Cffyn A., Dahlström M., 2005, Urban-Rural Interdependencies : Joining up Policy in Practice, *Regional Studies*, 39-3, 283-296.

Callois JM., 2004, Capital social et développement économique local: pour une application aux espaces ruraux français, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, 4, 551-578.

Coeren-Huther. J., 2004, *Sociologie des élites*, Paris, Armand Colin.

Fligstein N., 1996, « Markets as Politics : A political-cultural approach to market institutions, *American Sociological Review*, n°61, pp. 656-673.

Gagné C., Goffette-Nagot F., Schmitt B., 2000, Localisation des activités industrielles en zone rurale : le rôle du marché du travail et du marché foncier, in : Combes PP. et Thomas I. (eds), *Les forces d'agglomération dans la métropolisation de l'économie*, CIFOP, Bruxelles.

Galston W.A., Baehler H.J., 1995, *Rural Development in the United States. Connecting Theory, Practice, and Possibilities*, Whashington, Island Press.

Gilly JP., Wallet F., 2005, Enchevêtrement des espaces de régulation et gouvernance territoriale, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, 5, 699-722.

Guérin M., Moquay P., 2002, Intercommunalités, Pays : les recompositions territoriales, in : Perrier-Cornet P. (eds), *A qui appartient l'espace rural?* La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube-DATAR.

Iyer S., Kitson M., Toh B., 2005, Social Capital, Economic Growth and Regional Development, *Regional Studies*, 39-8, 1015-1040.

Johansson B., Karlsson C., Stough RR. (eds.), 2001, *Theories of Endogenous Regional Growth*, Springer.

Lajarge R., 2000, Les territoires aux risques des projets : les montagnes entre Parcs et Pays, *Revue de Géographie Alpine*, 89, 45-60.

Le Saout R., 2001, De l'autonomie fonctionnelle à l'autonomie politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°140.

Perrier-Cornet P. (dir.), 2002, *Repenser les campagnes*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube/DATAR.

Polèse M., Shearmur R., 2005, *Economie urbaine et régionale*, Paris, Economica, 2^{ème} édition.

Regional Studies, 2003, Special Issue : Rethinking the Regions, 37-6/7.

Résumé

L'article rend compte d'un travail de recherche pluridisciplinaire consacré à la mise en place de périmètres de développement local en France depuis 1999 : les « Pays ». Il s'agit de structures décidées par les acteurs politiques locaux qui visent l'élaboration d'un projet de développement. Ces structures ont deux caractéristiques marquées dans le contexte institutionnel français : elles sont conçues à l'échelle micro-régionale, sur un mode volontaire par libre association des communes. Il en résulte, pour les Pays effectivement constitués, une grande diversité de taille et de structure. Le travail présenté dresse un état des lieux de cette diversité, en proposant une typologie de l'ensemble des Pays recensés en France. Il développe ensuite une double analyse, sociologique et économique, des territoires correspondants. L'analyse sociologique est centrée sur le rôle des élus dans la construction des Pays et sur la place qui est dévolue aux autres catégories d'acteurs ; l'analyse économique pose la question de la pertinence des périmètres ainsi délimités pour le développement régional.

Summary

The paper reports on multidisciplinary research into the setting up of local development areas in France known as *pays*. Under the impetus of the 1999 blueprint legislation on territorial development, the *pays* policy is designed to encourage local economic actors to put together a development project. These structures have two distinctive characteristics in the context of French institutions: they are devised for the micro-regional scale and are to be established on a voluntary basis through the free association of local councils. This means that those *pays* that have been formed exhibit a wide variety of sizes and structures. This work attempts firstly to provide a snapshot of this diversity by proposing a typology of all the *pays* in France. It then extends to a sociological and economic analysis of the corresponding territories. The sociological analysis focuses on the role of local councillors in constructing *pays* and on the roles of other categories of actors. The economic analysis raises the issue of just how relevant the areas thus delimited are for local and regional development.

Annexes

Annexe 1 - Caractéristiques économiques des Pays selon les groupes spatiaux Logit multinomial - Ref = Pays urbains

| | Valeurs des seuils des variables | | Groupes de Pays | | | |
|--|-------------------------------------|--|--|---|--|--|
| | | | Périurbains | Composites | Ruraux maillés | Ruraux peu denses |
| Effectifs (Pays) | | | 45 | 81 | 44 | 76 |
| Intercept | | | -2,88 (8,27) | 6,75 (6,69) | -23,24*** (9,01) | -4,87 (7,77) |
| Taux d'emploi Industriel 99 | faible moyen fort | [3,8 ; 17,6] [17,6 ; 25,7] [25,7 ; 48,8] | Ref. -0,69 (1,66) -7,83*** (2,42) | Ref. 1,28 (1,25) -1,51 (1,69) | Ref. 5,04*** (1,72) 4,08* (2,41) | Ref. 4,37*** (1,69) 5,92** (2,56) |
| Coefficient spécialisation | continue | continue | 64,02*** (21,16) | 27,54 (17,17) | 91,93*** (22,22) | 91,03*** (21,02) |
| Indice de demande biens et services interm. | continue | continue | 0,01 (0,01) | 0,00 (0,00) | -0,04*** (0,01) | -0,16*** (0,04) |
| Indice d'équilibre des marchés biens et serv. interm. | faible moyen fort | [74 ; 94] [94 ; 106] [106 ; 153] | Ref. 3,37* (1,80) -0,20 (2,21) | Ref. 1,39 (1,30) -0,73 (1,48) | Ref. 1,83 (1,59) 1,67 (2,06) | Ref. 0,92 (1,56) 2,39 (2,19) |
| Tx evo emploi 90-99 Tx chômage 99 | continue faible moyen fort | continue [5,4 ; 10,2] [10,2 ; 13,2] [13,2 ; 21,0] | 0,81 (1,02) Ref. -5,51*** (2,05) -1,52 (2,63) | -0,38 (0,92) Ref. -3,35* (1,72) -4,03** (2,04) | -0,14 (1,16) Ref. -3,01 (1,92) -2,18 (2,36) | -0,39 (1,08) Ref. -0,82 (2,06) -1,35 (2,76) |
| Tx annuel d'arrivée d'actifs entre 90 et 99 | faible moyen fort | [0,45 ; 1,02] [1,02 ; 1,35] [1,35 ; 2,46] | Ref. 6,27*** (2,16) 6,08* (3,58) | Ref. 2,27 (1,44) 2,81 (2,45) | Ref. -0,87 (1,73) -6,32 (4,20) | Ref. 0,23 (1,89) -0,84 (3,25) |
| Tx annuel de départ d'actifs entre 90 et 99 | faible moyen fort | [0,59 ; 0,96] [0,96 ; 1,15] [1,15 ; 1,67] | Ref. -2,39 (2,07) 1,64 (2,43) | Ref. 0,29 (1,38) 0,43 (1,87) | Ref. 1,59 (1,63) 2,50 (2,39) | Ref. 3,29* (1,75) 3,30 (2,32) |
| Tx d'emplois précaires | faible moyen fort | [7,2 ; 10,8] [10,8 ; 12,6] [12,6 ; 22,4] | Ref. -5,38*** (1,76) -6,45*** (2,03) | Ref. 0,41 (1,09) -1,08 (1,45) | Ref. 0,38 (1,40) -1,11 (1,73) | Ref. 1,40 (1,45) 0,04 (1,91) |
| Tx d'évolution de la population entre 90 et 99 | faible moyen fort | [-0,89 ; -0,06] [-0,06 ; 0,43] [0,43 ; 2,61] | Ref. -3,21* (1,81) -2,47 (2,39) | Ref. -2,30* (1,31) -3,71** (1,84) | Ref. -1,43 (1,55) -2,84 (2,43) | Ref. -0,31 (1,68) -0,67 (2,41) |
| Niveau d'équipement | faible moyen fort | [12 ; 70] [70 ; 130] [130 ; 379] | Ref. 1,59 (2,15) 2,68 (3,62) | Ref. 2,84* (1,63) 5,31* (2,77) | Ref. 6,31*** (2,26) 9,93*** (3,47) | Ref. 5,65*** (2,03) 9,90** (3,98) |
| Densité d'emplois publics | faible moyen fort | [11 ; 22] [22 ; 37] [37 ; 99] | Ref. -4,12** (1,71) -5,15** (2,04) | Ref. -0,93 (1,50) -1,59 (1,66) | Ref. 0,10 (1,70) -0,40 (2,39) | Ref. -1,20 (1,66) 0,12 (1,94) |
| Revenu fiscal moyen des ménages en 99 | faible moyen fort | [9,8 ; 11,9] [11,9 ; 13,5] [13,5 ; 19,1] | Ref. -1,68 (3,39) -6,95* (3,74) | Ref. -2,91 (3,08) -5,39 (3,29) | Ref. -0,25 (3,23) -3,48 (3,60) | Ref. -4,30 (3,24) -6,32* (3,60) |
| Rapport revenu moyen ménages imposée et mén. non imposés | faible moyen fort | [2,68 ; 3,24] [3,24 ; 3,53] [3,53 ; 4,63] | Ref. -5,95*** (1,80) -10,96*** (2,84) | Ref. -1,86 (1,26) -4,51** (1,86) | Ref. -3,84** (1,54) -5,26** (2,15) | Ref. -3,01* (1,58) -5,41** (2,17) |
| txanCHOMe | continue | continue | 18,40 (28,66) | -3,43 (18,82) | 41,98 (27,27) | -16,96 (26,67) |
| Tx annuel d'arrivée de retraités | faible moyen fort | [0,05 ; 0,19] [0,19 ; 0,33] [0,33 ; 0,84] | Ref. 0,65 (1,47) 0,16 (2,50) | Ref. 0,23 (1,19) 2,82 (1,88) | Ref. 2,94* (1,62) 3,72 (2,37) | Ref. 0,00 (1,75) 4,90** (2,45) |
| Rapport entre emplois salariés/emplois indépendants | faible moyen fort | [1,2 ; 3,1] [3,1 ; 4,9] [4,9 ; 11,2] | Ref. -3,76 (2,76) -0,43 (3,19) | Ref. -4,54* (2,36) -5,61** (2,49) | Ref. -6,59** (2,68) -9,46*** (3,12) | Ref. -8,98*** (2,72) -13,07*** (3,38) |

Likelihood Ratio 268,40

Source : INSEE, RP, DGI, Inventaire communal ; DATAR

Lecture : Toutes choses égales par ailleurs, les Pays périurbains ayant une forte concentration d'emplois industriels sont significativement moins nombreux que les Pays ayant cette caractéristique dans le groupe des Pays urbains.

Notes

ⁱ Renvoyant respectivement aux indicateurs suivants : i) taux d'emploi industriel, coefficient de spécialisation, intensité de la demande potentielle en biens et services intermédiaires et équilibre des marchés des biens et services intermédiaires dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie, ii) évolution de l'emploi entre 1990 et 99, taux de chômage en 1999, taux annuel de migrations et d'émigration d'actifs ayant un emploi entre 90 et 99, part des emplois précaires, iii) évolution de la population entre 90 et 99, indice de niveau d'équipement, score d'équipement, densité d'emplois publics, iv) revenu fiscal moyen des ménages en 99, dispersion des revenus des ménages, taux annuel de migration de chômeurs et de retraités, rapport entre emplois salariés et emplois indépendants.

ⁱⁱ La classification spatiale s'appuie sur le zonage en aire urbaine et en aires d'emploi de l'espace rural. Ce zonage français, établi à l'échelle communale par l'INSEE, distingue des espaces à dominante urbaine comprenant des pôles urbains (plus de 5000 emplois) et des communes périurbaines (plus de 40% des actifs vont travailler dans un pôle urbain). Le reste constitue l'espace à dominante rurale ; il se décompose en pôles ruraux (entre 1500 et 5000 emplois), leurs couronnes (communes envoyant plus de 40% de leurs actifs vers les pôles ruraux) et le reste, constituant les autres communes rurales.